



## **Service de Presse**

Rennes, Ville et Métropole Tél. 02 23 62 22 34

@Rennes presse

Lundi 21 juin 2021

## Solidarité et insertion

## Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Rennes propose un micro-crédit à taux zéro

La crise sanitaire et le contexte socio-économique actuel ont entraîné des risques de précarisation d'une part croissante de ménages rennais. Dans ce contexte, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Rennes fait évoluer son dispositif de micro-crédit personnel, mis en place en 2011, et propose, depuis le mardi 1<sup>er</sup> juin, **le micro-crédit à taux zéro**. La totalité des intérêts et des frais de dossiers sont désormais pris en charge par le CCAS.

Cette solution, mise en place en partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes, s'inscrit dans le cadre de la prévention de l'endettement des populations les plus précaires, la réduction du recours à des solutions d'emprunt coûteuses et le soutien à l'insertion sociale et professionnelle des personnes. Depuis 2018, le CCAS a également , renforcé son action en la matière avec une offre de microépargne accompagnée.

Le micro-crédit personnel s'adresse aux Rennaises et aux Rennais en situation de précarité financière qui sont exclus du système bancaire. Il permet d'accorder des prêts de 300 à 3 000 €, sur une durée maximale de 36 mois, pour financer un projet lié à :

- la mobilité : achat ou réparation d'un véhicule, permis de conduire... ;
- le logement : déménagement, petits travaux, équipement ménager, frais d'agence... ;
- la santé : dépenses non couvertes par une mutuelle (optique, dentaire...) ;
- d'autres domaines : rachat de crédits et découvert bancaire, accidents de la vie, frais d'obsèques, frais de formation...

Les conditions d'accès au dispositif de micro-crédit à taux zéro sont les mêmes que pour le dispositif précédemment proposé.

## **Pratique**

- Détails du dispositif et démarches à retrouver ici : <a href="https://metropole.rennes.fr/faire-une-demande-daide-financiere">https://metropole.rennes.fr/faire-une-demande-daide-financiere</a>.
- Dépliant présentant le dispositif à retrouver sur ce lien...